

Derrière la réforme, des retraites au rabais

mardi 27 septembre 2022, par Christiane Marty, Jean-Marie Harribey, Pierre Khalfa

Le débat sur une nouvelle réforme du système de retraites est lancé. Le gouvernement veut mener celle-ci tambour battant et il menace même d'intégrer un recul de l'âge de la retraite et/ou un allongement de la durée de cotisation sous la forme d'un amendement au projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023 en utilisant le « 49.3 » devant l'Assemblée nationale si nécessaire. Il entend tirer parti du [rapport du Conseil d'orientation des retraites de septembre 2022](#). Au-delà même du fait que ses projections dépendent d'hypothèses fragiles comme le COR lui-même le reconnaît, ses conclusions ne sont pourtant pas un cri d'alarme sur le financement des retraites. Comment peut-on comprendre ces dernières ? Trois éléments essentiels doivent être portés sur la place publique : l'évolution des retraites au sein d'une économie en crise ; la volonté néolibérale de diminuer les dépenses publiques ; la situation du travail et de l'emploi.

Au fil de ses rapports annuels, le COR a intégré le ralentissement progressif des gains de productivité du travail qui concerne toutes les économies du monde. Les différents scénarios qu'il retient s'échelonnent maintenant entre 0,7 %, 1 %, 1,3 % et 1,6 % de croissance annuelle moyenne. Plus l'augmentation de la productivité est faible, plus la part des pensions dans le PIB a tendance à croître. Cette part est aujourd'hui de 13,8 %. Elle pourrait monter à 14,7 % en 2070 dans l'hypothèse la plus basse de la productivité. Et c'est la hantise du gouvernement qui a sans doute plus ou moins compris que la croissance économique forte ne reviendrait pas.

Or, comme sa volonté première est de diminuer les dépenses publiques, les pensions qui en forment le quart sont la cible toute trouvée. Le gouvernement veut intégrer cette réforme dans sa stratégie d'évolution des dépenses publiques pour satisfaire aux exigences convenues au sein de l'Union européenne. Son « programme de stabilité 2022-2027 » présenté par Bruno Le Maire prévoit que le déficit budgétaire soit ramené à 3 % du PIB en 2027 et que l'augmentation des dépenses publiques en volume ne dépasse pas 0,6 % par an. Mais, sans réforme, la croissance spontanée de la masse des pensions croîtrait de 1,8 % par an sur cette période. C'est plus qu'une hantise, c'est le mal absolu !

Il est loin le temps où les gouvernements promettaient de « sauver les retraites par répartition menacées par l'allongement de l'espérance de vie ». Aujourd'hui, l'espérance de vie ne progresse plus que très faiblement, alors on invente un nouvel argument : les besoins de santé, d'éducation, de transition écologique, etc., sont immenses, il faudrait donc économiser sur les retraites et travailler davantage. Un véritable détournement de fonds ! Et, de toute façon, on voit bien le déni du gouvernement en matière de transition, car économiser 10 à 12 milliards d'euros par an, soit moins de 0,5 % du PIB, n'est qu'une goutte d'eau face aux 5 % nécessaires par an pour la financer.

Cependant, le vieillissement de la population va se poursuivre et

le nombre de retraités augmentera dans l'avenir : il passerait de 16,8 millions en 2020 à environ 21 millions en 2050. Il est donc improbable que la masse des pensions puisse être réduite de manière absolue. Dans la perspective néolibérale, le seul moyen qui subsiste est donc de réduire très fortement les pensions individuelles. Ainsi, allonger encore la durée de cotisation empêcherait un plus grand nombre d'individus d'atteindre le nombre d'annuités requis pour obtenir une pension à taux plein. Il s'ensuivrait une baisse de leurs pensions. Déjà, avec les seules réformes passées, le niveau de vie relatif des retraités par rapport à la population entière, aujourd'hui pratiquement équivalent en moyenne, baissera d'un quart dans le scénario de productivité le plus élevé et de 13 % dans le scénario de productivité le plus faible. C'est dire que le taux de remplacement (pension sur salaire antérieur) va fortement baisser : il était en moyenne de 50,3 % en 2021 ; il tomberait à 39,4 % en 2070 dans le scénario de productivité le plus faible et à 32,6 % dans le scénario le plus fort.

Vient alors ce qui concerne le travail et l'emploi afin d'assurer la prise en charge des retraités dans la société. L'argument ressassé à l'envi est que la France connaît un taux d'emploi des seniors qui serait insuffisant : en 2021, il est de 56,1 % de 55 à 64 ans, modulé ainsi : 75,1 % de 55 à 59 ans (+24,7 points depuis 2000 du fait des réformes précédentes), et 35,5 % de 60 à 64 ans (+24 points depuis 2000). Mais deux questions sont passées sous silence. Plus de la moitié des 60-64 ans sont privés d'emploi parce que ne satisfaisant plus aux normes des entreprises : ne pas en tenir compte rend encore plus indécentes les réformes simultanées de l'assurance chômage et des retraites. D'autre part, dans une situation économique donnée, augmenter le taux d'emploi des seniors ne crée *de facto* aucun emploi supplémentaire. Comme globalement, le taux de chômage anticipé par le COR reste figé à 7 %, l'abandon de la perspective du plein emploi signifie que le maintien des seniors au travail amoindrira les possibilités d'entrée de nouvelles personnes dans l'emploi.

Le COR, qui reprend les projections de l'Insee, prévoit que le taux d'emploi des femmes resterait constamment inférieur de 8 points à celui des hommes. Aucune raison ne justifie pourtant de pérenniser cet écart, si ce n'est renoncer à agir pour l'égalité. Autrement dit, pour les femmes comme pour toute la population, il faudrait faire travailler davantage les personnes qui ont un emploi plutôt que d'en offrir à celles qui n'en ont pas. Cette hypothèse d'un chômage restant à un niveau élevé pendant plusieurs décennies enlève toute crédibilité à la possibilité d'accroître le taux d'emploi pour réussir le maintien au travail jusqu'à 64 ou 65 ans, voire davantage si l'on en croit quelques sirènes patronales. Devant cette impossibilité, la conclusion est que l'objectif est bien de diminuer les droits futurs à pension de ceux et surtout de celles qui ne pourront satisfaire aux nouvelles contraintes.

Surtout, le COR considère comme immuable la répartition des revenus : le partage salaires/profits ne bougera pas pendant le demi-siècle prochain, alors même que la part des salaires dans la richesse créée a baissé de cinq points par rapport à la moyenne des « Trente Glorieuses » et que les profits des grandes entreprises atteignent des sommets. Or, les déficits prévus ne dépassent pas 0,5 % de PIB, c'est-à-dire 1 % de la masse salariale, malgré le fait que la proportion de cotisants par rapport aux plus de 65 ans passerait de 1,7 à 1,3 d'ici 2050. À partir de 2023, pendant une décennie, le déficit des caisses de retraites atteindrait au plus une douzaine de milliards d'euros et la part des pensions dans le PIB se stabiliserait. Pourquoi alors vouloir prendre des mesures régressives ? Parce qu'il faut à tout prix éviter d'envisager une hausse des cotisations vieillesse. Il

suffirait pourtant, d'après le COR, d'une hausse du taux de cotisation comprise entre 0,2 point et 1,7 point pour équilibrer le paiement des retraites sur les 25 prochaines années, en fonction des hypothèses de productivité et des conventions comptables retenues.

L'ensemble de ces éléments devrait être soumis à une délibération démocratique. Sinon, la dégradation des retraites accompagnera celle du travail, de ses conditions et de son sens, au moment où précisément la place du travail dans la société et ses finalités définissent l'enjeu d'une transition sociale et écologique véritable. Avec l'agenda néolibéral du président Macron, il faut craindre que, de crise en crise, ce soit les premiers de corvée et les personnes retraitées les plus paupérisées qui en paient le prix.

La tendance séculaire à la diminution progressive du temps de travail est remise au musée de l'histoire puisque, dorénavant, nous n'aurions d'autre choix qu'entre son augmentation ou la baisse encore plus drastique du niveau des pensions. Or, et il faut l'affirmer avec force, il faut non pas travailler individuellement plus mais moins. La grande avancée civilisationnelle qu'a apportée la retraite par répartition a été de faire de cette période de la vie, non pas l'antichambre de la mort, mais une phase de la vie où, encore en relative bonne santé, nous pouvons nous adonner à des activités sociales libres. C'est cette avancée que toutes les réformes néolibérales remettent en cause en voulant nous faire travailler toujours plus pour la plus grande profitabilité du capital.

20 septembre 2022